

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN.E PROFESSEUR.E D'ANALYSE, ECRITURE ET REALISATION AUDIOVISUELLES 3H – RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

1- Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris :

Créé en 1795, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) est un établissement public français de transmission des arts musicaux et chorégraphiques de tout premier plan. En outre, on y dispense un enseignement de haut niveau dans les disciplines théoriques (musicologie, choréologie...) et techniques (métiers du son et de l'image) qui s'y rattachent. Ses nombreux partenariats internationaux et la renommée de ses professeur.es et ancien.nes étudiant.es le positionnent parmi les plus attractifs au monde.

Le CNSMDP offre un environnement artistique créatif, dynamique et varié, un travail en équipe avec les autres membres du corps enseignant et de l'administration ainsi qu'un lieu de travail avec d'excellentes infrastructures et une ambiance collégiale.

Il s'inscrit dans son temps grâce à une politique ambitieuse de création, de recherche et d'ouverture aux publics à travers une riche programmation de concerts, spectacles de danse, conférences, cours publics et colloques gratuits et ouverts à tous. Le Conservatoire trouve ainsi naturellement sa place aux côtés de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et ses nombreux orchestres résidents, de la grande Halle de la Villette et du Centre national de la danse où création, interprétation, recherche et transmission se mêlent pour constituer un ensemble unique en Europe.

2- Descriptif du poste sous contrat d'établissement, à pourvoir au 1^{er} septembre 2024 :

Poste de 3 heures hebdomadaires de professeur.e d'analyse, d'écriture et de réalisation audiovisuelles, soit une quotité de travail totale de 25%.

Cf en annexe les parcours d'études de la discipline :

- Analyse filmique et esthétique des représentations musicales
- Narration audiovisuelle
- Prise de vue, éclairage, post production.

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris
209 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris - France

3- Conditions de travail et de rémunération :

Conditions de travail :

Travail sur le site du conservatoire, le cas échéant, sur les sites partenaires accueillants les projets pédagogiques ;

Respect de la déontologie de l'enseignement et sens du service public ;

Contraintes horaires et de congés : horaires de travail organisés du lundi au samedi définis par le chef de département.

Rémunération :

Poste de 3 heures dont le traitement de base est calculé en référence au premier échelon de la grille indiciaire des professeur.es du CNSMDP 9 141€ bruts annuels.

Cumul : les candidat.es ayant déjà la qualité d'agent public devront fournir une autorisation de cumul de leur employeur principal pour être recrutés par le CNSMDP.

4- Conditions pour concourir :

Peuvent déposer leur candidature, les personnes titulaires de titres ou de diplômes de l'enseignement supérieur de musique ou de danse délivrés par les institutions françaises ou étrangères habilitées, et/ou justifiant d'une activité d'enseignement d'au moins trois années et d'une carrière nationale ou internationale exceptionnelle dans la discipline concernée par le recrutement. Être titulaire d'un diplôme de pédagogie, d'un doctorat ou d'une HDR serait un plus.

5- Missions et activités principales du poste à pourvoir :

Délivrer un enseignement de la discipline en cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement et s'intégrer dans la dynamique du département. Assurer l'encadrement et le suivi des travaux des étudiant.es, assurer une veille artistique et scientifique de la discipline, participer à la bonne marche des cursus d'études, évaluer les étudiant.es et participer à leur orientation.

Définir, en lien avec le chef de département, l'organisation de la classe et la mise en œuvre de la pédagogie.

- Liaison hiérarchique : la Directrice du Conservatoire, sous-couvert du chef de département.
- Liaison fonctionnelle : les autres enseignant.es du département et du Conservatoire, le directeur des études musicales, la directrice des études chorégraphiques, les chef.fes des autres départements, les chargé.es de scolarité et l'ensemble des services du conservatoire (administration, régie des salles, chargé.es de production, médiathèque...).

6- Principales connaissances, savoir-faire et savoir-être requis :

Connaissances :

- Méthodes et techniques pédagogiques ;
- Culture générale des disciplines et pratiques enseignées ;
- Techniques utilisées dans la discipline ;
- Connaissance de l'écosystème de l'enseignement supérieur dans la discipline concernée, sur le plan national et international.

Savoir-faire :

- Concevoir et proposer une technique d'enseignement dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre ;
- Mettre en œuvre et respecter les pratiques déontologiques ;
- Travailler, le cas échéant, en collaboration avec des artistes musicien.nes ou danseur.euses au sein de la classe ;
- Concevoir et élaborer une stratégie de formation des étudiant.es, en collaboration avec l'équipe pédagogique du département Musique Son Image et avec d'autres enseignant.es du conservatoire ;
- Travailler en collaboration avec une équipe de professeur.es et de professionnel.les de l'audiovisuel ;
- Participer à la réflexion autour de l'enseignement de la discipline, des projets artistiques et des projets de recherche ;
- Travailler avec les enseignant.es d'autres disciplines ;
- Faire preuve de veille et d'anticipation ;
- Gérer les relations avec les étudiant.es ;
- Repérer les évolutions des pratiques et du milieu professionnel en lien avec la discipline.

Savoir-être :

- Sens de l'innovation/ créativité ;
- Capacités d'adaptation ;
- Sens de l'organisation ;
- Sens des responsabilités ;
- Sens de l'équité ;
- Travail en équipe ;
- Sens du service public ;
- Sens de l'écoute et de l'observation ;
- Facilité de contact et aptitudes communicationnelles ;
- Disponibilité, patience et tolérance.

7- Modalités de candidatures :

Les candidatures - 1 candidature par poste - doivent comprendre une lettre explicitant vos motivations pour le poste et donnant les lignes de force de votre projet pour la classe et un curriculum vitae (CV) dactylographiés sur deux pages au maximum chacun.

Elles doivent être déposées au format PDF correctement normé : le nom du fichier PDF doit être nom_prénom du candidat_intitulé EXACT de l'emploi postulé_lettre de motivation ou CV (exemple : **Callas_Maria_Chant_CV**).

Les candidatures doivent être déposées **au plus tard le 10 janvier 2024, avant 11h**, heure de Paris, sur le site internet du Conservatoire, dans la rubrique « recrutement » des « Personnels enseignants ».

Les candidatures transmises par voie postale ne seront pas prises en compte.

Attention : prévoir un délai suffisant pour le dépôt et l'enregistrement de votre candidature sur la plateforme dédiée. Aucune candidature ne pourra être enregistrée après 11h, heure de Paris. Un accusé de réception de la candidature sera envoyé par courriel à la candidate ou au candidat.

8- Une présélection des dossiers :

Un comité de sélection sera chargé de présélectionner les dossiers des candidat.es qui seront admis.es pour l'épreuve orale d'admission.

Les candidat.es sélectionné.es seront convoqué.es à l'épreuve d'admission via l'adresse courriel qui aura été renseignée lors du dépôt de la candidature.

9- L'épreuve d'admission :

L'épreuve d'admission se déroule devant le comité de sélection en trois étapes :

1 – la délivrance d'un cours de 20 min : analyse filmique d'une séquence de musique filmée à des étudiant.es sur une séquence imposée qui sera transmise au candidat 7 jours avant l'épreuve d'admission ;

2 – la délivrance d'un cours de 30min de réalisation audiovisuelle à des étudiant.es lors d'une séance de tournage d'une œuvre de musique de chambre (le cours concernera uniquement le lancement de la séance (analyse des problématiques liées à l'œuvre, la salle, l'éclairage, le dispositif technique proposé, etc.). Les candidat.es partageront leurs objectifs pédagogiques pour cette séance et encadreront les étudiant.es pour réaliser des choix esthétiques et techniques, le choix des axes caméras...

En fin de séance : une proposition et une description de l'accompagnement pédagogique qui aurait pu être mis en place lors d'une séance d'interaction plus longue pourra être partagée avec le jury.

Chaque candidat devra délivrer un cours à un groupe d'étudiant.es de 2^e cycle supérieur au CNSMDP en présence d'un ou deux instrumentistes accompagnateur.rices pour le cours de réalisation.

Pour la dispense du cours, les candidat.es devront apporter leur matériel pédagogique en quantité suffisante pour les étudiant.es et les 5 membres du comité de sélection et, le cas échéant, procéder eux-mêmes à la manipulation du matériel. Un parc technologique adapté à une situation de tournage multi caméras ainsi qu'une équipe de prise de son associée à ce tournage seront mis à disposition des candidat.es et des étudiant.es.

L'œuvre filmée, les partitions, l'organisation de l'équipe son (en place au début du cours), un descriptif du lieu de tournage, une fiche technique complète des équipements exploités seront transmis aux candidat.es, 7 jours avant l'épreuve pour préparer leur cours. Les candidat.es pourront librement interagir avec l'ensemble des participant.es au tournage (musicien.nes, ingénieur.es du son, étudiant.es).

3 – un entretien de 20 minutes maximum, pouvant se dérouler en anglais si la ou le candidat.e le souhaite.

Date de l'épreuve d'admission : vendredi 29 mars 2024

Si votre candidature est sélectionnée, il vous appartiendra de prendre vos dispositions pour être présent.e le jour de l'audition. Aucun changement ne sera possible après l'envoi des convocations.

10- Information générale sur le dispositif de recrutement :

Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris a obtenu les labels « égalité » et « diversité » délivrés par l'AFNOR.

Dans ce cadre et dans celui de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations, le ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat.es ou des agent.es qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement <https://conceptrse.fr/signalement-culture>.